



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Niort, le 10/05/2020

Covid19 – Réouverture de la pêche en Deux-Sèvres

A partir de lundi 11 mai la pêche sera à nouveau possible le long des cours d'eau, en respectant les mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, mais pas sur les plans d'eau.

En effet, les plans d'eau, lacs et centres nautiques restent fermés au public et ne pourront rouvrir que par dérogation du préfet à la demande des maires. Les maires devront alors présenter un dispositif et des aménagements suffisants pour garantir la distanciation physique.

La bonne mise en œuvre de ces règles repose sur la responsabilité et le civisme de chacun.

